

TRAVAUX

HALTE VÉLO À LA PIERRE PERCÉE À DIVATTE-SUR-LOIRE

Les travaux ont commencé !

Les travaux de création de la halte vélo à la Pierre-Percée ont commencé et se dérouleront jusqu'en septembre prochain !

Cette halte sera l'occasion pour les nombreux cyclotouristes qui empruntent la Loire à Vélo de s'arrêter et découvrir le territoire.

L'objectif est de construire une Halte vélo belvédère à la Pierre Percée à Divatte-sur-Loire. Cette halte sera labellisée aire d'arrêt principale Loire à Vélo pour répondre à l'attente de services des usagers de la Loire à Vélo.

La construction est pensée également pour évoquer la « porte d'entrée Loire » du territoire de la Communauté de communes Sèvre et Loire. Son architecture originale sera bien intégrée dans le paysage et permettra une vue panoramique sur la Loire. Le projet prévoit la réhabilitation de la capitainerie du port de la Pierre Percée.

Ce nouveau lieu emblématique pourra également servir de lieu d'animation (visites guidées de l'Office de tourisme, animation économique, culturelle, & touristique).

Les étapes à venir

Les travaux sont programmés entre mars et novembre 2024. Les travaux de démolition ont déjà commencé.

Durant les travaux, l'accès à la cale n° 36 et l'accès en vélo sur l'itinéraire de la Loire à Vélo seront maintenus sauf lors d'opérations nécessitant une fermeture temporaire et ponctuelle.

Le stationnement sera interdit sur la descente de la cale n°36.

Des travaux sur les réseaux seront également réalisés en septembre sur une période de 6 semaines avec une incidence sur la circulation de la D53 rue de la Loire mais pas sur la route de la Divatte qui restera accessible pendant toute la durée des travaux.

Un plan de déviation sera alors proposé.



Budget ?

	100 000 €
	65 000 €
	50 000 €
	45 751 €
	18 000 €

BUDGET TOTAL
523 683 € HT



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien ! ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÉNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...

DÉCHETS

DÉCHETS VERTS

Feuilles mortes, tonte de pelouse et de haies, branchages : surtout, ne les brûlez pas dans votre jardin !

POURQUOI NE FAUT-IL PAS LES BRÛLER ?

Selon l'ADEME, chaque Français génère environ 160 kg de déchets verts par an. Alors qu'il est interdit de les brûler dans le jardin, 15 % des foyers français ayant un jardin continuent à s'en débarrasser ainsi. Enflammer des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement. **50 kg de déchets verts brûlés entraînent autant de particules fines dans l'atmosphère qu'un trajet de 13 000 km en voiture diesel.**

Le brûlage des déchets verts est désormais interdit par la loi. En cas de non-respect de cette interdiction, une contravention de 750 euros peut être appliquée (article 131-13 du Code pénal).

LES SOLUTIONS

LE PAILLAGE :

Le paillage consiste à recouvrir le sol de matériaux organiques pour le protéger, l'enrichir et ne plus désherber.

LE BROYAGE :

Vous pouvez broyer vos branches pour les valoriser en broyat utilisable en paillage ou en apport de matière sèche dans votre compost :

- branches de diamètre inférieur à 1 cm : broyez-les avec votre tondeuse à gazon
- branches de diamètre supérieur à 1 cm : utilisez un broyeur de végétaux

LE MULCHING :

Le mulching consiste à tondre sans ramassage, en broyant finement l'herbe et offre un paillis naturel à votre pelouse.

En paillant et en utilisant son compost, on permet à la matière organique de revenir dans le sol, et ainsi de le nourrir et lui apporter de la matière. Le sol devient plus riche et plus structuré pour nourrir les plantes, accueillir la biodiversité et résister aux aléas climatiques (sécheresses, érosion...).

NOS CONSEILS :

Les déchets verts produits peuvent être facilement utilisés sur place pour pailler ou faire du compost. Petites branches, feuilles mortes, plantes annuelles... passées sous la tondeuse sont réduites en petits morceaux, utilisables en paillage ou à mettre au compost. Pour des déchets plus gros, il est possible de louer ou d'emprunter un broyeur.

DÉCHETS VERTS (SUITE)

L'INTÉRÊT DE VALORISER SES DÉCHETS VERTS

- Moins de trajets en déchèterie
- Moins d'entretien quotidien et plus de temps pour profiter de son jardin
- Moins d'eau pour l'arrosage
- Un jardin et un sol plus vivants et donc en meilleure santé.

Pour éviter d'avoir à s'occuper de déchets verts, le mieux est d'éviter d'en produire. Choisir des espèces à croissance lente permet d'avoir à les couper ou tailler moins souvent et donc d'avoir moins de déchets verts dont il faut s'occuper.



HABITAT

HUMIDITÉ DANS VOTRE MAISON ?

Découvrez les causes, les risques, les solutions techniques & financières pour agir.

RDV MERCREDI 29 MAI À 18H30 AU CHÂTEAU DE BRIACÉ / LE LANDREAU.

Au programme :

18h30 - 19h15 : Conférence - Présentation des causes d'humidité dans le bâti ancien

19h15 - 20h : * Atelier à destination des habitants - Isolation, étanchéité, ventilation... Les solutions techniques et financières pour bien gérer l'humidité de votre logement

* Atelier à destination des professionnels du bâtiment - Étanchéité, perspiration et matériaux biosourcés - Des solutions techniques pour une bonne gestion de l'humidité dans le bâti ancien.

20h- 20h30 : Vos projets de rénovation : temps d'échanges entre habitants et professionnels.

Buffet et dégustation de vin du domaine à 20h30 Pensez à vous inscrire > pcaet.cc-sevreluire.fr

